L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

67me Année.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 16 MAI 1894.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73.

Voitures et Harnais,
Voitures d'enfants
Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 16 MAI 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.	

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Trois mois	1 00
Un mois	75

Pour les petites annonces de Demandes, Offres et Locations, etc., qui se soldent au prix fixe de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

MAISON, DENIS & KERNAGHAN— La magnifique habitation "Ben Hur", dans la paroisse Est Bâton-Rouge.

GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Lots de choix pour bâtir, au coin des rues Jefferson et Jeannette, près de la station des chars électriques.

WM. P. CURTIS—Au local No 374 avenue Tulane—Plusieurs lots de têtes de tuyaux en fer galvanisé, tuyaux de cheminées en fer, fil de fer, un coffre-fort en fer, un cheval et un lieu de harnais.

Le Message du Gouverneur Foster.

Nos lecteurs ont pu, hier matin, parcourir du regard, dans notre quatrième page, une analyse excellente, aussi exacte que complète, du message que le gouverneur Foster a envoyé à la Législature, le jour de sa réunion. Notre intention n'est pas de passer ici en revue chacune des parties de ce long document, où presque rien de ce qui intéresse la Louisiane n'a été oublié; où l'on expose, d'une façon claire et sensée, l'état de toutes ses institutions—charitables, sanitaires, électorales, judiciaires, agricoles, commerciales et agricoles.

Quelques mots seulement sur deux ou trois points les plus importants de ce message dont nous ne pouvons qu'approuver l'esprit et les tendances.

AGRICULTURE.

Rien de bien nouveau dans ce qu'il dit de l'état actuel et de l'avenir de notre agriculture; mais il y a des choses que l'on ne saurait assez redire, parce que les populations les oublient trop; des ressources naturelles que l'on ne saurait assez vanter, parce que ceux qui les ont sous la main ne savent pas en tirer parti, ou négligent trop de les exploiter; une direction enfin toute spéciale, qu'on ne devrait jamais cesser d'imprimer aux esprits, parce qu'ils sont trop enclins à se lancer sur une voie fausse qui, s'imaginent-ils, doit les sondaire plus rapidement à la fortune, et au bout de laquelle ils ne trouvent généralement que d'amères déceptions, quand ce n'est pas la ruine.

Il nous faut le redire avec M. Foster: La Louisiane est destinée, et pour longtemps encore, à rester un Etat agricole. Elle y est condamnée par sa topographie générale, par la nature de son sol, et nous aurions grand tort de nous en plaindre. L'agriculture n'ouvre pas devant nous d'aussi brillantes perspectives que l'industrie manufacturière; mais elle nous assure du moins des dangers que font courir aux autres régions les insolents éblouissements des nouveaux enrichis et les basses jalousies de ceux que le sort a moins favorisés. Nous y échapperons à ces désordres qui résultent des crises financières et commerciales qui désolent ces pays.

La grève est presque inconnue chez nous et le Coxeysme nous paraît une monstruosité; nous avons moins de luxe parqué dans une seule classe; mais l'aisance est parmi nous plus répandue, plus générale, plus solidement assise, et la vie des champs nous donne une indépendance que l'on ne trouvera jamais dans les centres industriels.

En fait, nous avons en Louisiane plus de 25,000,000 d'acres susceptibles de culture et pouvant nous donner actuellement d'abondantes récoltes et, cependant, nous n'en avons cultivé jusqu'ici guères plus de 3 500,000.

Sait-on bien quel est le rapport annuel de ces 3,500,000 acres? Le voici: $35,000,000 en sucre; $21,000,000 en coton; $3,000,000 en riz; $2,000,000 en fruits et légumes; $10,000,000 en maïs, avoines et foin; $1,000,000 en oranges; $3,000,000 en bestiaux et produits de l'élevage. Total $75,000,000; soit 375,000,000 de francs. Pour une population d'un peu plus d'un million d'âmes, c'est fabuleux. Qu'avons-nous à craindre de la misère avec de pareils revenus? C'est donc de ce côté qu'il faut diriger toute notre activité. Il nous faut mettre toutes nos terres hautes en culture, étendre par tout l'Etat un efficace système de drainage; préserver nos terres alluviales des envahissements de nos nombreux cours d'eau, aux époques des grande crues; développer nos intérêts agricoles et, surtout, faire de nos habitants des agriculteurs habiles, instruits, au moyen d'écoles, de sociétés, comme nous en possédons déjà, mais qui ne sont pas assez nombreuses, pas assez fréquentées, et où le niveau des études n'est pas assez élevé.

Toutes ces vues, exposées clairement et heureusement dans le Message de M. Foster, sont excellentes. Il n'aura, certes, pas perdu son temps, s'il parvient à donner une nouvelle impulsion à notre agriculture et aux études qui tendent à la perfectionner, à la rendre plus rémunératrice.

FINANCES.

Rien de rassurant, de réconfortant comme la partie du Message qui traite de la situation financière de l'Etat. Le document commence par constater que les assessements, pour toute l'étendue de la Louisiane, ont atteint, cette année, en douze mois, un chiffre qui dépasse ceux de l'an dernier, d'au moins $15,730,000, soit de 78,650,000 francs. C'est énorme. Bien peu d'Etats, nous ne disons pas en Europe, mais en Amérique où les choses marchent à toute vapeur accomplissent de pareils progrès.

A ce taux, nous assure le gouverneur Foster, la taxe suffit non seulement à couvrir les dépenses d'administration de l'Etat, mais aussi à payer les intérêts de la dette. M. Foster nous affirme même qu'il avait eu un moment l'idée de demander une réduction de la taxe de 7 millièmes à 5 ou 5 1/2 millièmes. Mais il a, par prudence, reculé devant une mesure qui, vu les circonstances actuelles pourrait devenir dangereuse. N'oublions pas, en effet, que c'est le sucre qui est notre principale source de revenus. Or, notre industrie sucrière est terriblement menacée en ce moment. Si le Congrès ne revient pas sur la mise en pratique d'idées qui doivent infailliblement conduire à l'anéantissement de cette industrie, cette ressource manquerait à l'Etat qui serait obligé de s'endetter de nouveau et plus que jamais. Le Gouverneur a donc sagement agi en maintenant le taux actuel de la taxe.

D'ailleurs, la dette de l'Etat a été réduite de plus de $1,313,299, et cette réduction n'a coûté en réalité que $904,790—un gain net de $408,509.

Nous n'avons qu'à nous féliciter d'un pareil résultat dû, nous devons le dire, à l'habile conduite du Bureau de Liquidation de l'Etat.

Nous avons bien d'autres choses à dire sur cet excellent message. Nous y reviendrons en temps et lieu.

Rupture entre le Brésil et le Portugal.

Il y a quelque temps, les rebelles brésiliens ayant été battus les uns après les autres, la révolution semblait terminée, et l'on s'attendait à voir l'ordre se rétablir rapidement dans cette République qui en a tant besoin. Voici que tout change soudain d'aspect. Le Brésil se met une nouvelle affaire sur les bras. Le Président vient de rompre avec le Portugal. Il a envoyé ses passeports au Comte Paraty, chef de la légation portugaise à Rio de Janeiro, et intimé à tout le personnel de la légation de déguerpir. Le procédé est vif, c'est possible; mais est-il blâmable? En principe, nous ne le croyons pas. Il est évident que, dès le commencement de la rébellion, la flotte portugaise, croisant dans les parages brésiliens, a par trop affiché ses sympathies pour les marins révoltés contre la nouvelle république. Rien de plus simple. La famille impériale déchue appartient à la famille régnante de Portugal et est, comme elle, de la maison de Bragance.

De plus, quand les amiraux Mello et De Gama vaincus et à bout de ressources, ont été obligés d'abandonner la lutte, ils se sont réfugiés avec leurs officiers à bord des navires portugais, alors dans les eaux du Brésil. De là, demande d'extradition, à quoi on a carrément refusé d'obtempérer. Depuis, certains de ces réfugiés ont passé dans la République Argentine, ce qui a occasionné de nouveaux tracas au Portugal. Par suite de la dispersion à droite et à gauche des rebelles vaincus, les choses en sont arrivées à un tel point, que le Portugal est il l'intention de livrer les anciens réfugiés—ce que, du reste, il n'a pas l'intention de faire—il ne pourrait pas. Le président insistant cependant sur ce point, l'incident devait aboutir à une rupture ouverte. C'est ce qui a lieu, en effet, et la situation est extrêmement tendue. En résultera-t-il une guerre, comme il arriverait presqu'infailliblement en Europe? Nous ne le pensons pas.

Le Brésil a en ce moment une forte marine, bien armée, une marine plus forte même que celle du Portugal. Dans quelles eaux voulez-vous que se rencontrent le deux marines ennemies? Le gouvernement brésilien a trop à faire chez lui; il a trop besoin de sa flotte pour l'envoyer guerroyer au loin sur les côtes du Portugal. Quant à ce dernier, il ne commettra pas la folie d'aller attaquer le Brésil. Qu'en retirerait-il? Nous imaginons qu'il n'a pas la prétention de relever le trône des Braganze. Le temps des restaurations est passé. Tout ce que peuvent faire maintenant les rois et les empereurs, c'est de se maintenir tant bien que mal, le plus longtemps possible, sur leurs trônes branlants.

Les deux adversaires se mesureront deux fois trois ans des yeux, de loin, bien entendu, à respectueuse distance. A la fin, l'un des deux se fatiguera et tendra le premier la main à l'autre. Serai-ce le Portugal? Sera-ce le Brésil? Nous l'ignorons. Ce qu'il y a d'à peu près certain, c'est que ni l'un ni l'autre ne brûlera une cartouche, et l'on finira par se réconcilier. C'est notre vœu le plus cher.

LE FILAGE DE L'HUILE.

L'action apaisante de l'huile sur la surface des eaux les plus agitées est un phénomène dont la constatation n'a pas de date, pour ainsi dire, car il est de ceux qui se manifestent fortuitement, et avec une telle évidence, néanmoins, qu'ils ne sauraient échapper à l'observation des gens même les moins attentifs. Et, toutefois, malgré son évidence et en dépit de son importance, on n'avait jamais sérieusement songé à le mettre en pratique rationnelle et régulière, sur la mer, du moins, avant 1890, époque où parurent les premières études scientifiques et techniques sur ce sujet.

La plus remarquée fut celle de M. l'amiral Cloué, qui fut publiée sous ce titre: le *Filage de l'huile et son action sur les brisante de la mer.* On voit par cet intitulé qu'il ne s'agit pas de la projection pure et simple du haut du navire dans la mer d'une certaine quantité de liquide oléagineux, mais de son écoulement filiforme et méthodique. Le meilleur procédé pour l'obtenir consiste à suspendre à des *espars* faisant saillie hors du bordage du bâtiment des sacs de toile à voile usée remplis d'étoupes imbibées d'huile, laquelle tombe à la mer en un filet continu et s'étale en nappe mince à la surface des eaux.

Naturellement l'irrigation apaisante doit être disposée de façon à contrarier, le plus directement possible, l'assaut brisant de la mer. Si le navire a grosse mer *debout*, c'est à l'avant que le filage doit être installé; par grosse mer *arrière*, c'est à l'arrière. Si c'est par le travers que le bâtiment est assailli, le filage sera organisé à bâbord ou à tribord.

Du moment que la nappe d'huile a recouvert la surface de l'eau sur une certaine étendue,—et elle s'étale très rapidement,—un calme relatif s'établit. Cet apaisement n'est point absolu parce que la mer ne cesse pas instantanément d'être agitée; mais elle cesse de briser ou de déferler.

Elle ondule à la façon de la houle autour du navire sans lui infliger de sévices, sans même envoyer à bord de *paquets de mer.*

Les plus puissants bâtiments comme les plus petites embarcations peuvent bénéficier du filage de l'huile rationnellement précieux dans les opérations de sauvetage, et au moment critique où le canot sauveteur accoste un navire en perdition battu par une mer déchaînée, au grand péril des marins courageux qui se dévouent au salut de leurs semblables.

Un savant allemand a voulu, dans ces temps derniers, déterminer l'étendue de la surface d'eau recouverte par une quantité donnée d'huile. Les expériences ont été faites sur la mer Baltique, au large, de la ville de Greifswald, célèbre par son université.

On laissait filer l'huile derrière une barque à voile et, après avoir épuisé la quantité voulue, on revenait en arrière et l'on contournait la superficie où la présence de l'huile se révélait, non sans doute une pellicule d'huile encore plus ténue et qui pouvait n'être pas sans effet sur l'état de la mer.

Au surplus, le mécanisme de l'influence apaisante de l'huile n'est pas encore complètement expliqué. Il peut ne pas tenir tout simplement à l'action lubrifiante qui favorise le glissement des molécules aqueuses les unes sur les autres en les empêchant de s'entrechoquer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une couche d'huile égale à *deux millionièmes de millimètre* exerce encore sur la surface de l'eau une influence rendue appréciable par l'abolition des mouvements du camphre. La poussière de camphre, projetée sur l'eau ordinaire, s'y meut avec vivacité; mais l'addition d'une quantité infinitésimale d'huile arrête ces mouvements. Le mode d'action du filage de l'huile a donc encore ses côtés mystérieux.

Dialogue entre pique-assiettes:

—Oh dînez-vous, ce soir?

—A table.... d'autres.

A LA COUR D'ASSISES.

Avez-vous jamais eu la curiosité d'entrer à la cour d'assises en France? On en trouve dans beaucoup de grandes villes, et c'est un spectacle inoubliable, aussi bien pour le simple particulier qui pénètre là-dedans, désireux de s'instruire, que pour la notable que les caprices du sort ont fait asseoir au banc de MM. les jurés.

Le procès du jeune et peu intéressant Henry vient de défrayer la chronique des tribunaux. C'est le moment de risquer un œil par dessus l'épaule du commandant Lunel, grand maréchal du Palais de Justice de Paris, et de croquer hâtivement les têtes de l'endroit sacré où Thémis repose, invisible et présente, comme on chante dans *Thaïs.*

M. le président d'abord. A lui l'honneur! C'est le maître absolu du lieu. Il est comme le capitaine à son bord, souverain. Il a le pouvoir discrétionnaire. Tantôt vieux, tantôt jeune, plus souvent vieux parce que c'est un bâton de maréchal que le coupe-papier d'un président d'assises, il est tantôt sévère, tantôt paterne. Les malandrins ont l'œil pour reconnaître tout de suite un bon président d'un mauvais. Et comme bien vous pensez, au point de vue de dame société, qui n'envisage pas les choses comme ces messieurs, c'est souvent le mauvais qui est le bon.

L'assesseur, que la loi tutélaire place à ses côtés, un assesseur à droite, un assesseur à gauche, a dans le public la fâcheuse réputation de somnoler. C'est une légende. Il écoute de son mieux, cet homme, et se tient toujours prêt à aider de ses lumières le président embarrassé. C'est un rôle terrible que celui qui consiste à toujours écouter. On s'endormirait à moins. Voyez au théâtre. C'est ce qui donne au personnage de l'assesseur cet air ennuyé, mansuade que la foule lui reproche. On trouve volontiers qu'il a l'air plus méchant que le président. C'est tout bonnement parce qu'il ne dit rien. Effet d'optique.

Le voilà le méchant! C'est l'avocat général, l'homme qui demande toujours la tête de quelqu'un.

Hon!... Il est, celui là, et à juste titre, la terreur des gredins qui viennent s'asseoir en cour d'assises. C'est lui qui venge la société. Des têtes! Des têtes! Il lui faut des têtes! Des travaux forcés comme s'il en pleuvait! Des années de prison, des mois de prison, chaud, chaud! Il n'est jamais content. L'avocat général est l'ogre de la cour. On ne l'entend parler que de malheurs. Il lui faut une proie, et lorsque par hasard le jury n'est pas de son avis on bien que, retourné par un défenseur canteleux il laisse filer sa proie, on le voit suivre longuement, d'un œil de regret, le gibier de Mazas qui lui échappe. Peut-être innocent, après tout, l'inculpé! N'importe l'avocat général ne connaît pas d'innocents. Brrrrr!

La première fois que je mis le pied dans une cour d'assises, c'était il y a bien longtemps, dans le vieux et admirable Palais de Justice de Rome. On m'avait mené là, moi lycéen, comme à un spectacle instructif, salutaire.

On y jugeait précisément quelques jeunes vauriens de mon âge. Je me hâtai de répondre ces jeunes drôles pour mes contemporains, mais l'ardeur que l'avocat général, un grand sec, mettait à les accabler de phrases amponlées et majestueuses me les fit bientôt rendre sympathiques. Je quittai la salle en estimant que ce pourvoyeur des prisons était vraiment trop méchant. Pardonnez à la douzième année.

Il est probable que si j'étais resté quelques instants de plus j'eusse trouvé que son adversaire, l'avocat tout court, était par contre, bien indulgent.....

Car, dès que l'avocat général a fini et que l'avocat.... particulier commence, c'est là qu'on apprécie la valeur des arguments du premier et les tours de passe-passe du deuxième.

On oppose, à part soi, les dires du ministère public aux thèses généralement habiles, que dise-t-il aux discours du défenseur qui parle, qui parle d'abondance, voit tout en rose, et nous présente à son tour le pire des gredins assis entre les gardes comme un petit saint.

Halte là! Mon sang bout! Avocat, mon ami, vous dépassez la mesure! Ah! bien oui! A l'entendre, celui là, ce sont les jurés qui sont les coupables, et l'accusé n'est plus qu'un martyr. Bien entendu, tous ces hommes noirs assis dans le prétoire trouvent qu'il a raison, leur collègue. MM. les jurés se demandent déjà, on le dirait du moins, à qui entendre.

Est-ce le représentant de la société, tout de rouge vêtu, qui tout à l'heure nous a pris aller si loin dans l'affirmative?

Est-ce le petit homme de noir inédité qui avec une volubilité extrême déboulonne la colonne échafaudée par son adversaire et blanchit l'accusé sans interruption pendant une ou deux heures?

Le public, dont je suis, dûtrie ému, hésitant dans le fond obscur de la salle, le greffier lui-même, qui pourtant en a vu bien d'autres, paraît intéressé par ce débat oratoire. Bientôt, nous n'y distinguons plus rien. Le bonhomme qui est là, tout penaud devant ces torrents d'éloquence, est-il coupable? Ne l'est-il pas?

Autrefois, le président résumait les débats, dans une sorte de synthèse des deux plaidoiries, pour et contre l'accusé. Mais on trouva un jour que le président avait une fatale tendance à pencher du côté de l'accusé général. On trouva que les robes rouges se mettaient fatalement à deux contre une seule robe noire, ce qui détruisait l'équilibre de la balance célèbre, chère à Thémis. On supprima le résumé du président. Jamais personne n'eut l'idée de le rétablir.

Tâchez de voir une fois le spectacle sévère de la cour d'assises. Il est impressionnant et sain. Dame! il nous prouve qu'il y a encore une justice!

JEAN.

LA CONDAMNATION D'HENRY ET LA PRESSE ANGLAISE.

Le *Morning Post*, parlant de la condamnation de l'anarchiste Henry, dit que la lutte entre la société et ses ennemis doit être poursuivie à outrance. Aucun anarchiste n'a, plus que Henry, mérité la mort.

Le *Standard* dit que la société pourra punir les crimes anarchistes, mais qu'elle ne pourra les prévenir. Avec le temps, ces attentats disparaîtront.

Le *Daily Chronicle* dit qu'en rendant son verdict contre Henry le jury parisien s'est exposé aux représailles de la secte avide de sang à laquelle appartient le condamné; mais, ajoute-t-il, c'était le verdict que demandait la justice et le conrage.

Le *Times* déclare que, s'il est le criminel qu'il avoue être, Henry n'a pas à réclamer. Il n'a en aucun respect de la vie des autres, il n'en peut pas attendre pour la sienne.

L'Angleterre devrait imiter les lois françaises contre les lanceurs de bombes, qu'ils réussissent ou non.

SCIENCE.

La contagion du meurtre, par M. le docteur Paul Aubry, est une étude d'anthropologie criminelle, qui formée des éléments scientifiques exigés par un travail de cette nature, n'en est pas moins d'une lecture rendue facile par les nombreux exemples anecdotiques qu'on y rencontre à chaque page. Les exploits anarchistes disent assez combien la contagion du meurtre est un fait constant; nous vivons en un temps d'imitation, de contrefaçon pour les petites choses, qui, malheureusement, est monté jusqu'aux grandes.

Le docteur Aubry a restreint ses observations au meurtre, au suicide, il nous dévoile partout les monomanes de singerie, d'imitation, il nous montre la contagion du vitriol, du revolver, de l'infanticide, de l'incinération, du dépècement criminel, du duel, du viol suivi de meurtre, et tout cela par des exemples effroyables, par des récits terrifiants.

L'auteur fait aussi le reproche à la presse d'exciter, par sa publicité, les maniaques de notoriété de toutes sortes. Pour être juste, il faut reconnaître qu'il a généralement raison et que rien n'est plus dangereux que le récit d'un acte de folie fait devant des déséquilibrés. Que de journalistes, avec leur rage de reportages et d'interviews, exercée sans discernement, peuvent faire leur *mea culpa* de bien des sottises et des crimes d'imitation de notre temps!

Nulle autre préparation ne répond aux besoins d'un système affaibli, comme la Salsepareille d'Ayer.

LE CONDAMNÉ D'HIER.

On lit dans la *Liberté*:

Après deux jours de débats, le jury de la Seine a condamné hier Emile Henry à la peine de mort.

En face des crimes multiples et abominables de ce dynamiteur de vingt ans, en présence du cynisme de ses aveux ou de ses menaces, bien édifié surtout par les termes explicites de sa déclaration, dont la violence dépasse tout ce que l'on avait entendu encore, le jury de la Seine n'a pas hésité, et il a rendu, sur toutes les questions qui lui étaient posées, un verdict de culpabilité pleine et entière.

S'il faut en croire les récits des informateurs, le condamné se serait même écrié, en parlant de ses juges:

"Eh bien! ils ont été très crânes, les jurés. Pour des bourgeois, ils n'ont pas peur, j'aime mieux ça."

Le prononcé de la sentence capitale, il faut l'avouer, n'a rien enlevé à Henry de son sang-froid.

Avant de sortir de la salle d'audience, il a fait appel à l'anarchie vengeresse et, descendu dans sa cellule de Conciergerie, il a hautement déclaré qu'il n'entendait recourir ni au pourvoi en cassation, ni au recours en grâce, et qu'il n'avait qu'un désir: "être livré le plus promptement possible au bourreau des bourgeois!"

La connaissance que l'on a du personnage s'accorde avec ces déclarations. Dès à présent, Emile Henry, pour rappeler un mot de son avocat, entrevoit les "nimbes d'or du martyre," dont les propagandistes par le fait "environneront sa tête."

Plus que jamais, on peut en être convaincu, il va jouer au sentimentalisme et incarner le rôle du bon fils.

Mme Henry, mère, écartée de l'audience d'hier, est restée au Palais jusqu'au soir. Très accablée, à la suite d'une longue crise de nerfs, qui a nécessité des soins, elle s'est cependant laissé aller à donner quelques renseignements vraiment typiques sur son fils, à un reporter qui a pu l'interviewer.

Voici, le parallèle qu'elle a établi entre ses deux enfants, le détenu de Clairvaux et le condamné à mort:

Mon fils Fortuné est un bon garçon, un ouvrier. Emile, au contraire, c'est un aristo dans l'âme (*sic*). Et il combat les bourgeois!

Tenez, quand nous vivions à la campagne, il nous amusait souvent par ses manières bourgeoises.

Vous savez, on n'est pas toujours riche. Eh! bien, lui, il tenait quand même à avoir un beau service.

Il déjeunait bien d'un morceau de pain sec, mais il voulait une serviette et une nappe sur la table.

Jamais il n'aurait donné à manger aux poules et aux lapins, de peur de se salir les mains. C'était un vrai bourgeois, je vous dis.....

Cette observation si piquante est de nature à faire voir le dynamiteur Henry sous son vrai jour.

Tout à l'idée de la légende qu'il veut se créer, il a bu, mangé, fumé, et joyeusement causé à la Conciergerie, où il est resté jusqu'au soir. Vers neuf heures, revêtu de la camisole de force, il a été mystérieusement transféré, dit-on, à la Roquette et, il y restera, jusqu'au jour prochain de son exécution, dans la cellule des assassins de marque, celle qu'ont occupé avant lui Prado, Pranzini, Eyrand et Abastiy.

Reste à savoir si, d'ici là, les dynamiteurs auxquels Henry a fait appel, n'enjonteront pas à leurs forfaits d'autres crimes, et ne répondront pas à l'arrêt d'assises par de nouvelles explosions!

Chaque année accroît la popularité du Pectoral Cerise d'Ayer. Recommandé pour toutes les affections des poumons.

COOK.—Décédée hier matin, 15 mai 1894, à 6 heures, à l'âge de 20 ans, MARIE LÉONIE ALDIGÉ, épouse de WALTER H. COOK. Les amis et connaissances des familles Cook et Aldigé sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à midi précis, à la maison mortuaire, 223 avenue Esplanade, entre Villeré et Robertson.

CASSANOVA.—Décédé hier, à 2 heures de l'après midi, à l'âge de 76 ans JOSEPH A. CASSANOVA, natif de Santander, Espagne, et résidant en cette ville depuis 50 ans. Les amis de ses enfants sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 5 heures de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, 233 avenue Esplanade, entre Villeré et Robertson.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe pour le repos de l'âme de dame MARIE AMÉLIE ROUSSELIN sera célébrée jeudi 17 mai à 7 heures du matin, à la cathédrale St Louis. Les amis sont invités à y assister.

De la part de son époux. 15 mai—3t

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; ma's buvez-le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.

LES soussignés, FRANK LAMOTHE et HENRY SENDEY, informent leurs amis et le public qu'ils ont acheté le Salon et Barroom, No 21 rue St Charles, connu comme Halitz's Saloon. Ils n'y tiendront que les meilleurs Liqueurs, Vins et Cigares.

LAMOTHE & CIE.

Nouvelle-Orléans, 5 mai, 1894
5 mai—1 m

Avis aux Contribuables.

Les taxes de ville sur les propriétés personnelles pour l'année 1894 sont dues le 15 mai, et seront délinquantes le 15 juin 1894, et en payant promptement les contribuables éviteront des frais additionnels. CHAS. H. SCHENCK, Trésorier de Ville.
13 mai—6f

Fluide Antiseptique.

Mettant d'un certificat du Bureau de Santé de la Louisiane, je recommande au public de se servir de mon fluide antiseptique à laver. On y trouvera de grands avantages tels que la facilité et la rapidité du travail et la désinfection complète de tout linge qui aurait servi à des malades ou qui serait infecté de toute saleté repoussante. Sous ce point de vue, il est surtout recommandable aux buanderies publiques où l'on peut recevoir du linge de personnes inconnues qui pourrait se mêler dans l'exécution du travail. Pour la toilette il est très favorable à l'embellissement et la santé de la peau.

Propriétaire, J. P. Jacob, coin des rues Derbigny et St Philippe.

Agent vendeur, Chs Vanney, coin des rues Urquhart et Musique.

A vendre chez les épiciers et les pharmaciens.
1er mai—1m

LIQUIDATION.

La maison de commerce VEUVE J. ANGLADE, sise à l'angle des rues Bourbon et Conti, en cette ville, étant entrée en liquidation, les personnes auxquelles elle a fait des prêts sur gage, ou qui lui ont vendu des bijoux ou autres articles avec droit de rédemption, sont notifiées d'avoir à rendre ces prêts, ou à exercer leur droit de rachat avant l'expiration du temps convenu avec chacune d'entr'elles respectivement.
4mai—

P. LABAT,
Acquéreur des Caves Bordelaises.
Il a transféré les dites Caves
AU No 234 RUE PRIEUR,
Coin Bayou Road.
Et prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé, les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.
4 mars—1 an.

Guérison du
DIABÈTE
LE VIN URANÉ Pesqui
Fait diminuer de 1 gr. par jour
Le SUCRE DIABÉTIQUE
Dépôt à la NOUVELLE-ORLÉANS
J.-L. LYONS & Co
Vente en gros:
PESQUI, Bordeaux.

La Meilleure Médecine.

J. O. WILSON, Entrepreneur et Constructeur, Sulphur Springs, Texas, parle en ces termes des **Pilules d'Ayer**:

"Les Pilules d'Ayer sont la meilleure médecine que j'ai jamais essayée; et à mon avis on ne peut pas recommander de meilleur remède. J'en fais usage dans ma famille, je les recommande à mes amis et j'en prends moi-même depuis plus de vingt ans. A ma connaissance certaine, de nombreux cas des maladies ci-dessous ont été complètement

Guéris d'une manière permanente

par l'usage seul des Pilules d'Ayer: Frissons de trois jours, fièvre sourde, fièvre bilieuse, migraine, rhumatisme, dyssenterie, dyspepsie, constipation, et rhumes violents. Je sais qu'un usage modéré des Pilules d'Ayer, continué pendant quelques jours ou quelques semaines, suivant la nature de la maladie amènera une complète guérison des affections que j'ai citées ci-dessus."

"Je vends des médecines depuis huit ans, et je puis dire en toute sûreté que les Pilules d'Ayer donnent de meilleurs résultats qu'aucune autre pilule que j'aie jamais vendue."—J. J. PERRY, Spottsylvania C.H., Va.

Pilules d'Ayer
Préparées par le Dr J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.
Chaque dose est efficace.

AVIS LÉGAUX.

Avis.

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter pendant la session actuelle du Conseil municipal un bill pour régler et pourvoir à l'inspection convenable des boulangeries, et de la façon qu'il faut nommer le dit Board d'inspecteur.
15 mai—5 fen 30j

Avis.

Nouvelle Orléans, 15 mai 1894.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à la session de la Législature d'Etat de l'Etat de la Louisiane, de 1894, un Acte amendant la Section 1 de l'Acte No 37 de 1884.
15 mai—6f

AVIS OFFICIEL.

Avis est ici donné qu'un projet de loi sera présenté à la prochaine session de la Législature, pourvoyant à la réorganisation du corps de police de la ville de la Nouvelle Orléans, créant un Bureau de Commissaires de Police et spécifiant les qualifications que devront exiger les membres du corps, amendant aussi l'acte No 68 de 1888 connu sous le nom de Police Act.
11 mai—5 fen 30j.

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à la prochaine session de l'Assemblée Générale un acte décrétant le prélèvement d'une taxe spéciale par le bureau des commissaires du district de Lavee d'Orleans pour indemniser les personnes dont les propriétés auront été prises par le Bureau pour les travaux de curée.

P. DOULUT.
10 mai—1f par sem—1mois

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à la prochaine session de la Législature un acte pourvoyant à une appropriation pour payer à Mlle Emma S. Eggs, épouse d'Alfred S. Barnes, de la Nouvelle Orléans, pour satisfaire un jugement contre le Bureau des Administrateurs de l'Asile des Aliénés à Jackson, Louisiane, se montant à la somme de quatre cent quatre-vingt dix 17/100 (490 17/100) dû par le Bureau à partir du 21 mai 1871. No 2312 du Dossier de l'ancienne Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.
8 mai—8 15 22 29 juin 6

Avis.

En conformité de l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane, le donné par le présent avis de notre intention de m'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat à sa prochaine session, pour obtenir le vote d'une loi intitulée: "Pour nommer et élire à M. F. Michel, constable de la 4me Cour de Cité de la Nlle-Orléans, pour le reste qui me sont dus au sujet de ma fonction, de l'Etat à partir du 21 juin 1893 jusqu'au 20 décembre 1894.

M. F. MICHEL,
Constable.
6mai—5f en 30 jrs

AVIS est par le présent donné, qu'une demande sera faite à la Législature de la Louisiane à sa session de 1894 pour le passage d'un acte autorisant le Bureau de Liquidateurs de la dette de la ville à collecter la revenue non payée de la Ville de la Nouvelle-Orléans, antérieure à l'an 1892 revenant le dit montant au dit Bureau et mentionnant de quelle manière le dit revenu sera appliqué.
21 av—6f en 30j

AVIS est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature un bill sera introduit pour amender l'Acte No 18 de 1886, connu comme Loi du Dimanche (Sunday Law), pour qu'elle ne s'applique pas aux villes et villages de vingt-quatre mille habitants ou plus.
15 avril—15 22 29—mai 6 13

AVIS.

Il sera présenté à la prochaine session de la Législature de l'Etat de la Louisiane un acte pourvoyant au drainage de la ville de la Nouvelle-Orléans.
14 avril—30f

AVIS est par le présent donné, ainsi que le requiert l'Article 48 de la Constitution de l'Etat que demande sera faite à l'Assemblée générale de passer un jugement rendu contre l'Etat de la Louisiane par l'ancienne Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 10,034, en faveur de J. W. McCracken, pour la somme de $1,25½, intérêt et dépens.
W. H. SKYMOUR,
15 avril—5 f en 30 j 4ministrateur.

AVIS SPECIAL.

Nouvelle-Orléans, 9 Avril 1894.—Avis est ici donné que le Bureau de la Liquidation de la Dette de la Ville de la Nouvelle-Orléans, demandera à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session en mai 1894, de passer les lois requises pour autoriser le Bureau à encourir et à payer tous frais nécessaires ou convenables pour mettre sur le marché, en cet Etat ou ailleurs, et pour négocier tel montant des Bons Constitutionnels de Quatre pour cent qu'il sera jugé nécessaire pour pourvoir des fonds pour le rachat ou le retrait des anciens bons valides de la ville de la Nouvelle Orléans, sujets à être rachetés à partir du 1er janvier 1895.

R. M. WALMSLEY,
T. WOLFE, JR. Président
Secrétaire. 11 avril—30f

AVIS

Est par le présent donné, en vertu de l'article 48 de la Constitution, de l'intention de présenter à la prochaine session de l'Assemblée Générale, un projet de loi pour établir et créer un Bureau de Commissaires d'Incendie pour la paroisse d'Orléans; pour définir ses pouvoirs et révoquer toutes les lois contraires, surtout la section 74 de la charte de la ville.
22 avril—22 28—mai 5 12 19 24

Magasin de Chaussures "Nickel Plate."
No 145 rue du Canal et 7 et 9 rue Bourbon.
Le plus Vaste Magasin de Chaussures au Détail du Pays.
Nous avons le plus grand fonds de marchandises au Sud.
Chaussures pour tout le monde à des prix remarquablement réduits.
Chaque paire garantie comme donnant satisfaction.
KEIFFER & HIRSCH.
Propriétaires.
Ordres des Campagnes Sollicités.
13 mai—13 15 17

C. LAZARD & CO, LTD,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
10 mars—1 an—Dim Mar Jeu Sam

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux lieues de la rue du Canal, 2me étage
1er nov 92—1 an—mer. ieu. dim

Batteries de cuisine
Réduites à $5.00.
Tuyaux de 50 pieds avec bec et touret pour jardin, $5.00.
Tuyaux en fil de fer de 50 pieds avec bout et touret, $6.00.
Baignoirs à $5.50 et plus.
JULIUS LOEFFLER,
Plombier et installations de gaz et de machine à vapeur.
44 RUE ROYALE--Téléphone 1498.
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
nv—1an—dim et mer

VIN
A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE
DE
CHEVRIER
Le VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE, *préparé par M. CHEVRIER, Pharmacien de 1re classe, à* PARIS, *